



EN ROUTE VERS

DE BELLES

VACANCES !

EN ROUTE POUR DE BELLES VACANCES D'ÉTÉ !

Chers parents,

En 2022, vous avez été nombreux à offrir, de nouveau, un séjour vacances d'été à vos enfants, avec le concours de notre municipalité.

Nous nous en félicitons, après une crise sanitaire qui a perturbé bien des liens et des possibles. Notre jeunesse a besoin de rêves et de projets partagés. Nous ne doutons pas que vous serez encore plus nombreux à vouloir, cet été, répondre avec nous à ses attentes.

Pour l'été 2023, avec nos prestataires, nous proposons donc à vos enfants une programmation toujours plus riche en activités et destinations.

Nous avons voulu, plus que jamais, permettre à vos enfants de se créer des souvenirs heureux, avec leurs camarades, qui marqueront leur jeunesse.

Nous avons aussi voulu, comme d'habitude, que leurs vacances aient une dimension éducative et se déroulent dans une parfaite sécurité.

Aussi, nous ne doutons pas que vos enfants trouveront une formule adaptée à leurs attentes et qui réponde aussi à vos aspirations.

Malgré la crise économique qui impacte aussi les finances communales, nous poursuivons la prise en charge des frais de séjours à hauteur de 85% pour tous les enfants, soucieux de vous accompagner dans cette période difficile.

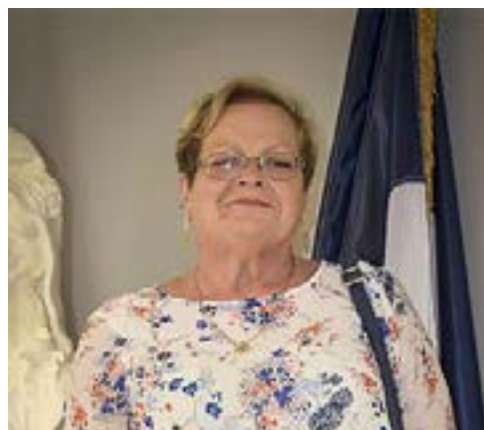
Avec toute l'équipe municipale, nous souhaitons à vos enfants d'excellentes vacances.

Vos dévoués,

Mario MARTINET
Maire de Berre l'Étang



Simone PORTOGHESE
Adjointe au maire déléguée
aux dispositifs d'aide envers les jeunes



RÉCAPITULATIF

Destination	Thème	Âges	Dates	Nombre de jours	Nombre de place minimum	Prix mairie	Prix famille
St Michel l'Observatoire (Alpes de Hautes Provence)	Campagne	8 à 11 ans	8/07 au 15/07	8	20	980€	147€
St Léger les Mèlèzes / St Michel de Chaillol (Hautes Alpes)	Montagne	8 à 11 ans	8/07 au 17/07 18/07 au 27/07 5/08 au 14/08	10	12	1090€	163€
Valbonne (Côte d'Azur)	Parcs	8 à 12 ans	21/07 au 28/07	8	20	995€	149€
Porto-Vecchio (Corse du Sud)	Mer	8 à 11 ans	2/08 au 12/08	11	12	1160€	174 €
		12 à 15 ans	13/08 au 23/08		12	1300€	195€
Circuit Merveilleux (Vendée/Ile de France)	Parcs	8 à 15 ans	11/07 au 20/07 21/07 au 30/07 2/08 au 11/08 16/08 au 25/08	10	20	1195€	179€
Sport Adventures (Hautes Pyrénées)	Sport	11 à 15 ans	20/07 au 27/07	8	20	1035€	155€
Bruxelles (Belgique)	Europe	11 à 15 ans	17/07 au 23/07	7	24	1020€	153€
Barcelone/Salou (Espagne)	Parcs	11 à 15 ans	9/07 au 17/07	9	20	1265€	190€
Minorque (Baléares)	Europe	11 à 15 ans	10/07 au 18/07 17/07 au 25/07	9	24	1180€	177€

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Période d'inscription et acompte de 60 € par enfant :
du lundi 23 janvier au vendredi 10 février 2023
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

Tous les documents devront être obligatoirement remis au Guichet Unique (bâtiment Marthoméla, Place du Souvenir Français) ou déposés sur le portail famille du site de la ville (www.berreletang.fr/espace-famille). Les dossiers incomplets ou envoyés par mail ne seront ni acceptés ni validés.

Documents à fournir pour tous les séjours :

- Dossier Unique « Enfance-Jeunesse-Famille » si celui-ci n'a pas déjà été fourni, sinon signer les fiches d'actualisation et sanitaire si elles n'ont pas déjà été remises au Guichet Unique (documents téléchargeables sur le site ou au Guichet Unique).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois impérativement, cela peut être soit une facture (ex : EDF, Eau, Box/Internet/TV, sauf téléphone portable), soit une attestation (ex : EDF, CAF, Sécurité Sociale, mutuelle, assurance), soit une quittance loyer non manuscrite, les certificats d'hébergement ne sont pas acceptés.
- Dossier d'inscription au séjour dûment rempli avec la charte signée par les parents et l'enfant (téléchargeable sur le site).
- Photo d'identité récente de l'enfant.

Vous pouvez mentionner 1 seul nom et prénom d'un camarade avec lequel votre enfant souhaite partir.

Document supplémentaire pour la Corse :

- Copie d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) valable jusqu'à la date retour du séjour. L'originale sera demandée le jour du départ.
- Autorisation parentale pour le baptême de plongée sera obligatoire.

Documents supplémentaires pour les séjours à l'étranger :

- Copie d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) valable jusqu'à la date retour du séjour. L'originale sera demandée le jour du départ.
- Copie de la carte européenne d'assurance maladie au nom de l'enfant valable jusqu'à la date retour du séjour. Vous pouvez demander cette carte soit par internet (ameli.fr/Mes-demarches), soit par téléphone (36.46), soit directement dans une Caisse d'Assurance Maladie.
- L'original (la copie, le scan et le PDF ne seront pas acceptés) de l'autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire valable jusqu'à la date retour du séjour (téléchargeable sur le site de la ville).
- Autorisation parentale pour le baptême de plongée obligatoire pour le séjour de Minorque.

* En cas de renouvellement ou d'une première demande de pièce d'identité pour votre enfant, vous pourrez prendre rendez-vous dès à présent auprès du service de l'Etat civil.

Eventuel tirage au sort : le mercredi 22 février 2023 de 16h00 à 18h00.

En cas de dépassement de la capacité maximale d'hébergement des structures de vacances, un tirage au sort aura lieu à la salle Alain Bombard (774 avenue des hydravions) pour les séjours concernés.

**Date limite de paiement du solde le vendredi 5 mai 2023
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.**

Un versement d'un minimum de 60€ par enfant est payable à l'inscription par tout mode de paiement au guichet unique (chèques vacances acceptés) ainsi que sur espace famille du site de la ville (par carte bancaire).

Vous avez aussi la possibilité de payer la totalité du séjour dès l'inscription avec l'obligation de l'avoir définitivement soldé au plus tard le vendredi 5 mai 2023.

De plus, l'AVE – VACAF est directement déduite pour ceux qui y ont droit et uniquement pour les séjours en France. Le courrier de notification de droit qui vous sera adressé par la CAF 13 doit être remis au guichet unique ou sur le portail famille du site de la ville.

Test aquatique : Vacances de Pâques 2023 (en fonction des règles sanitaires en vigueur)

Certains séjours ou option nécessitent un test d'aisance aquatique.

Le passage du test est organisé en partenariat avec la piscine Claude Jouve. Une convocation avec date et horaire vous sera adressée si votre enfant est concerné (s'il ne l'a pas passé lors des 5 dernières années).

**Réunions d'informations pour tous les séjours :
les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023 de 17h30 à 19h.**

Cette réunion aura lieu à la salle Alain Bombard (774 avenue des hydravions) avec nos prestataires Mondial Junior et Plein Air et Loisirs. Une invitation vous sera adressée par courrier vous précisant le jour et l'horaire de la réunion correspondant au séjour de votre enfant.

La présence des enfants est obligatoire afin de les impliquer et de les informer directement.

Annulations éventuelles :

Pour toute demande d'annulation vous devez remplir le formulaire dédié à cet effet, disponible au Guichet Unique et qui devra être déposé ensuite auprès de celui-ci ou par mail à ccas.famille@berreletang.fr

Renseignements auprès du Service de l'Action Sociale/Pôle Familles : 04 42 74 93 94



**Photo
obligatoire
demandée
par les
prestataires**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SÉJOUR ÉTÉ 2023

L'ENFANT :

NOM et PRÉNOM :

SEXE : FILLE GARÇON

DATE DE NAISSANCE : ÂGE (au moment du départ) :

NOM DU SÉJOUR :

CHOIX N°1 : DATES :

AVEC QUEL CAMARADE VOUDRA-T-IL PARTIR ?

CHARTRE SÉJOUR VACANCES

La présente charte est établie par la Ville de Berre l'Étang et les prestataires de vacances Mondial Evasion Junior et Plein Air et Loisirs. En s'appuyant sur les règles élémentaires de bonne conduite, elle garantit la communication entre tous les participants et prône l'engagement de chacun au respect de l'autre.

La ville s'engage à :

- organiser les réunions préparatoires aux séjours nécessaires pour la bonne information des familles, selon autorisation gouvernementale.
- apporter les réponses aux questions des parents sur l'organisation des séjours et l'accueil des enfants et des adolescents.
- communiquer le règlement intérieur séjours vacances établi par le prestataire et la municipalité,
- vérifier le bon déroulement des séjours et la qualité des prestations proposées.

Les parents s'engagent à :

- assister aux réunions préparatoires qui seront organisées à leur intention selon le protocole sanitaire
- prendre connaissance du règlement intérieur.
- informer leurs enfants et adolescents des conditions du séjour en leur rappelant les principes essentiels de discipline et de comportement sans lesquels toute vie en groupe est impossible.
- inviter leurs enfants et adolescents à s'adresser sans hésitation aux responsables, pour toutes difficultés rencontrées.
- communiquer, sans délai, aux services municipaux compétents tout problème ou difficulté signalés par les enfants et les adolescents au cours des séjours.
- signaler tout problème lié à la santé de l'enfant avant le départ.
- rembourser aux prestataires Mondial Junior ou Plein Air et Loisirs les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à l'enfant durant le séjour.
- autoriser Mondial Junior ou Plein Air et loisirs à effectuer un test antigénique ou PCR à votre enfant en cas de nécessité.



Les participants s'engagent à :

- respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives.
- à amener son matériel de camping (matelas + duvet + nécessaire de cuisine) en cas d'hébergement sous tente.
- assister à des réunions de préparation, obligatoires sur certains séjours selon protocole sanitaire.
- passer un test d'aisance aquatique, obligatoire sur certains séjours.
- avoir des relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.

De plus :

- le centre de vacances doit favoriser l'échange entre les jeunes, en revanche, nous n'autorisons pas la mixité dans les lieux de sommeil, ni les relations sexuelles.
- l'achat et la consommation de boissons alcoolisées ainsi que la détention et la consommation de drogue sont strictement interdits.
- il est interdit de fumer dans les moyens de transport, dans tous les locaux communs (chambres, salles de restauration...) et durant les activités.
- tous les centres réservés aux jeunes enfants et pré-adolescents (8-15 ans) sont exclusivement non-fumeurs.
- le vol et/ou le vandalisme, la destruction de matériel ne sont pas tolérables et la réparation des dommages sera facturée aux parents.
- en cas de perte ou vol du téléphone portable, de l'appareil photo, du lecteur MP3 ou de tout objet de valeur d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Mondial Evasion Junior ou de Plein Air et Loisirs.
- l'usage du téléphone portable sera réglementé par le directeur du séjour.
En général, son utilisation sera interdite durant les activités et autorisée le plus souvent durant les temps calmes, avant et après les repas. Nous pensons cependant qu'il est préférable de ne pas amener son portable au centre de vacances en raison des vols et des abus engendrés.

En cas de non respect des règles :

En concertation avec les prestataires et la commune, l'enfant ou l'adolescent pourra être renvoyé. Dans l'hypothèse d'une exclusion, le retour de l'enfant restera à la charge des parents, ainsi que les frais d'accompagnement. Dans ce cas, la collectivité pourra décider de la période à laquelle l'enfant ou l'adolescent qui aura été exclu pourra à nouveau participer à un séjour vacances organisé ultérieurement.

La famille consent à respecter les dispositions de la présente charte séjours vacances qui sera portée à sa connaissance.

Fait à Berre l'Étang, le

Signature des parents

Signature du participant

« Les informations collectées par La Commune de Berre l'Étang font l'objet d'un traitement manuel et / ou automatisé. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune. Les données seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement des différentes finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre mail à dpo@berre-l-etang.fr. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE (ALPES DE HAUTE PROVENCE)



DE 8 À 11 ANS : 8 JOURS

Du 8 au 15 juillet

- **Prix mairie : 980€**
- **Prix famille : 147€**

Un séjour liant technologie, astronomie et fun. Le centre d'Astronomie vous offre la possibilité d'observer le ciel et découvrir l'Univers. Installé sur le plateau du moulin à vent il culmine à 578 mètres ce qui offre une vue jusqu'à la vallée de la Durance.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ L'hébergement s'effectue en chambres de 4 à 6 lits (sanitaires hors chambres).
- ✓ Tous les repas sont servis au restaurant du Centre en pension complète.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Drône** : 5 sessions de 2h chacune, les enfants sauront piloter un drone en finissant par un parcours d'obstacles. Chaque jeune repartira en fin de séjour avec son drone.
- ✓ **Micro-fusée** : 4 sessions qui permettront aux enfants de construire leur propre fusée en apprenant toutes les notions de physique afin de la faire décoller. Ils repartiront avec leur fusée en fin de séjour.
- ✓ **Activité astronomie** : en soirée pour observer les galaxies et planètes dans un cadre exceptionnel.
- ✓ **Tir à l'Arc** : 1 séance encadrée par un moniteur brevet d'état.
- ✓ **Planétarium du centre** : 1 soirée pour aller aux confins de l'Univers confortablement installé sous le dôme, les enfants vivront une expérience scientifique forte en émotions et réalisme.





ST LÉGER LES MÉLÈZES ST MICHEL DE CHAILLOL

DE 8 À 11 ANS : 10 JOURS

Du 8 au 17 juillet

St Léger les Mélèzes

Du 18 au 27 juillet

Du 5 au 14 août

St Michel de Chaillol

- **Prix mairie : 1090€**
- **Prix famille : 163€**

Entre lac et montagne, près du Plan d'eau du Champsaur, prends de l'altitude pour découvrir de nombreuses activités sur ce terrain de jeu naturel.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les centres de vacance sont situés au cœur de la nature, ils comprennent des salles d'activités (disco, vidéo...). Les chambres de 2 à 6 lits sont spacieuses (avec sanitaires dans ou hors chambre).
- ✓ En pension complète au centre, excepté un pique-nique pour les journées d'excursions.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ Accro-branche au Parc aventure
- ✓ Randonnée Aquatique, sauts, glissade sur des toboggans naturels
- ✓ Randonnée pédestre éducative et culturelle
- ✓ 1 séances de Canirando pour donner le goût de la randonnée aux enfants et développer la relation entre l'enfant et le chien. Permet de découvrir la beauté de la montagne tout en s'initiant à l'éducation canine.
- ✓ 2 séances d'Equitation qui initiera et fera découvrir le monde hippique aux enfants. Initiation aux allures sur des petits parcours.
- ✓ 1 séance de VTT pour découvrir des sentiers balisés dans le Champsaur.
- ✓ 1 journée « Légendes et Trésors » pour vivre le Kho Lanta du Champsaur.
- ✓ Visites de la ferme pédagogique des cabrioles, de l'éco musée de St Léger les Mélèzes et de l'école d'autrefois.
- ✓ 1 séance de bubble foot.
- ✓ Animations : multisports, baignades au plan d'eau, activités manuelles et d'expressions, jeux de société, ping-pong, baby-foot, veillées....

VALBONNE (CÔTE D'AZUR)



DE 8 À 12 ANS : 8 JOURS

Du 21 au 28 juillet

- **Prix mairie : 995€**
- **Prix famille : 149€**

Situé à 20 minutes de Nice en plein coeur de Sophia Antipolis, le centre dispose d'un vaste parc paysager entouré de pinède et d'infrastructures sportives (piscine, stade...) et culturelles (salle de cinéma, spectacle...).



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les chambres de 2 à 3 lits sont agréables (douche et WC hors chambre).
- ✓ En pension complète au centre, les repas savoureux et équilibrés sont servis sous forme de self-service ou pique-nique lors des journées d'excursions.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ 1 journée pour la visite de Grasse la capitale du parfum, découverte de l'usine et fabrication de son propre petit flacon de parfum.
- ✓ 1 journée pour la visite de Monaco ainsi que son musée océanographique et son grand aquarium.
- ✓ 2 journées aux parcs d'attraction : Marineland, Aquasplash.
- ✓ 1 journée au parc Le Village des Fous (labyrinthe géant, jeux gonflables, jeux d'eaux, et trampoline).
- ✓ Animations : grands jeux extérieurs (kermesse, Olympiades, ateliers d'expression), veillées animées (spectacle, veillée Casino, disco spéciale enfants et jeunes sur le centre).





PORTO VECCHIO (CORSE DU SUD)

10 jours :

DE 8 À 11 ANS :

Du 2 au 12 août

- **Prix mairie : 1160€**
- **Prix famille : 174€**

DE 12 À 15 ANS :

Du 13 au 23 août

- **Prix mairie : 1300€**
- **Prix famille : 195€**

Le centre nautique des Fauvettes est situé au nord de Porto Vecchio et se situe à proximité des activités, plages, rivières.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Le groupe sera accueilli sur 2 types d'hébergement en bâti, dans des chalets de 8 lits ou des chambres de 3 à 8 lits, les 2 étant avec des sanitaires privés.
- ✓ En pension complète au self service du centre excepté un pique-nique pour les journées d'excursion.
- ✓ Bateau au départ de Marseille ou Toulon jusqu'en Corse (voyage de nuit A/R) puis bus privé jusqu'au camping.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Les activités nautiques sont organisées par la base nautique du camping et encadrées par un moniteur diplômé.

- ✓ 2 séances de sports nautiques (mini catamarans, planche à voile, optimiste, kayak des mers, caravelle).
- ✓ 2 séances de bouée tractée.
- ✓ 1 baptême de plongée avec bouteille.
- ✓ 1 journée d'accrobranche, Via ferrata sur le parcours aventure de l'Ospedale.
- ✓ 1 journée de canyoning aux Aiguilles de Bavella
- ✓ 1 balade en bateau dans une réserve naturelle.
- ✓ 1 visite de la citadelle de Porto Vecchio
- ✓ 1 visite de Bonifacio.
- ✓ Baignades, plage et rivière.
- ✓ Journées à thème : Olympiades, tournois de foot, beach-volley...
- ✓ Veillées animées : jeux, spectacle, soirée, boum...

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- Autorisation parentale pour le baptême de plongée obligatoire.
- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.



CIRCUIT MERVEILLEUX (VENDÉE/ILE-DE-FRANCE)



DE 8 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 11 au 20 juillet

Du 21 au 30 juillet

Du 2 au 11 août

Du 16 au 25 août

- **Prix mairie : 1195€**
- **Prix famille : 179€**

Un parcours ludique et fabuleux, riche en loisirs et découvertes. Ce circuit merveilleux apportera 10 jours de rêve aux jeunes et comblera leurs attentes.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ La 1ère partie du séjour se déroule dans la région Vendée/Vienne, les enfants seront hébergés à l'hôtel du Futuroscope. La 2nd partie se déroule dans la région parisienne où ils seront logés en centre de vacances ou en internat d'établissement scolaire. Le sens du circuit pourra être inversé en fonction des effectifs et des disponibilités d'hébergements.
- ✓ En demi-pension à l'hôtel ou internat avec pique-nique tous les midis dans les parcs.
- ✓ En autocar grand tourisme pour tout le séjour, avec voyage de nuit pour l'aller / retour (2 chauffeurs).

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Jour 1 et 2** : départ en soirée et arrivée le lendemain matin à Poitiers. Installation à l'hôtel puis 1ère journée au Futuroscope avec ses attractions technologiques et scientifiques renversantes.
- ✓ **Jour 3** : journée au Puy du Fou avec ses spectacles qui vous feront voyager à travers l'histoire de France.
- ✓ **Jour 4** : 2ème journée au Futuroscope avec la soirée spectacle féerie nocturne.
- ✓ **Jour 5** : transfert vers la région parisienne, installation dans l'hébergement et découverte des environs.
- ✓ **Jour 6** : journée au Parc Astérix avec l'impressionnant grand huit (7 fois la tête à l'envers) et l'une des plus grandes montagnes russes en bois d'Europe.
- ✓ **Jour 7** : journée festive : grand jeu et challenge sportif organisés par l'équipe d'animation qui aura lieu sur le centre.
- ✓ **Jour 8 et 9** : journée féerique au Parc Disneyland Paris et parc Walt Disney Studio avec ses spectacles sur le thème du cinéma.
- ✓ **Jour 10** : Retour sur Berre l'Etang en matinée.



" SPORT ADVENTURES " HAUTES PYRÉNÉES

DE 11 À 15 ANS : 8 JOURS

Du 20 au 27 juillet

- **Prix mairie : 1035 €**
- **Prix famille : 155€**

Au cœur des Pyrénées, le centre est situé à Lourdes au bord d'une rivière et idéalement situé pour la pratique des activités sportives.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les enfants logeront dans des chambres du 2 à 5 lits avec sanitaires privés.
- ✓ En pension complète au centre, excepté un pique-nique pour les journées d'excursions.
- ✓ Train depuis Marseille et bus privé jusqu'au centre.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ 1 séance d'hydrospeed, descente de la rivière à l'aide d'un flotteur en mousse, sensations garanties.
- ✓ 1 séance de rafting, sur une embarcation de 8 ou 10 places en eaux vives pour explorer l'intimité des paysages.
- ✓ 1 séance de spéléologie à la découverte des grottes au cœur des Pyrénées.
- ✓ 1 séance de paddle, pour découvrir d'une manière différente les paysages en vous balladant sur un lac.
- ✓ 1 séance d'escalade pour vous initier à la gestuelle et aux techniques d'escalade.
- ✓ 1 séance d'accrobranche, vous évoluerez entre 4 et 6 m du sol. Tyrolienne, pont de singe et autres parcours acrobatiques.
- ✓ Grands jeux extérieurs, ateliers d'expression et soirées.

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.



DE 11 À 15 ANS : 7 JOURS

Du 17 au 23 juillet

- **Prix mairie : 1020€**
- **Prix famille : 153€**

En plein cœur de l'Europe, ville très animée et francophone, associant culture, histoire, BD, gauffres et chocolats. Bruxelles est LA destination idéale pour une petite semaine !



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les enfants seront logés en auberge de jeunesse de bon confort, dans des chambres allant de 4 à 8 lits avec sanitaires dans les chambres.
- ✓ Les déjeuners et diners en autogestion seront pris sous forme de pique-nique, fast-food ou restaurants. Certains repas pourront être pris à l'auberge si celle-ci met à disposition des cuisines.
- ✓ En train arrivée à la gare de Bruxelles puis transfert pour l'hébergement en bus privé.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ Une demi-journée sera consacrée à une visite globale de la ville en vélo ! Les quartiers et attractions les plus connus seront visibles, Le Manneken Pis, la Grand-place, les galeries Saint Hubert...
- ✓ Visite de l'Atomium pour profiter d'une vue panoramique sur Bruxelles ! Puis visite du parc le Mini Europe, qui regroupe tous les plus grands monuments européens à taille réduite.
- ✓ Visite du musée du Chocolat et du cacao, pour découvrir comment s'est fait la réputation du chocolat Belge. Puis visite du musée de la BD qui est l'un des plus fournis au monde !
- ✓ 1 session Escape Game.
- ✓ Au cours d'une demi-journée le groupe visitera le parlement Européen.

FORMALITÉS :

- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.

JOIE

SOURIRE

MONUMENTS

BARCELONE / SALOU (ESPAGNE)

DE 11 À 15 ANS : 9 JOURS

Du 9 au 17 juillet

- **Prix mairie : 1265€**
- **Prix famille : 190€**

Un séjour qui mélange culture et loisirs de quoi en prendre plein les yeux. Visites culturelles, parc d'attraction et activités sportives.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Barcelone / Salou : hôtel 3* ou 4* ou auberge de jeunesse, les hôtels seront dans des situations stratégiques pour le déroulement du programme, en chambre de 2/4 ou 6 lits avec douche et WC dans les chambres.
- ✓ En demi-pension avec déjeuner sous forme de panier repas ou snack.
- ✓ Autocar grand tourisme pour tout le séjour.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Jour 1 à 3** : En route pour Barcelone : visite de la Sagrada Familia, emblème de la ville, puis découverte du Parc Guel et son musée et sans oublier le Stade Camp Nou, plus grand stade d'Europe.
- ✓ **Jours 4 à 9** : En route pour Salou : capitale espagnole des parcs d'attractions. 3 jours de parc, Ferrari Land, Caribe Aquatik Park et Port Aventura avec ses spectacles grandioses, ses attractions décoiffantes dans 6 mondes fascinants, ainsi qu'une balade en paddle au coucher du soleil. Souvenir garanti !
- ✓ **Jour 9** : Retour sur Berre l'Étang en journée.

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.





MINORQUE (BALÉARES)

Mondial
Junior

DE 11 À 15 ANS : 9 JOURS

Du 10 au 18 juillet

Du 17 au 25 juillet

- **Prix mairie : 1180€**
- **Prix famille : 177€**



L'île de Minorque, située au large de l'Espagne, est la plus préservée de l'archipel des Baléares. Un petit coin de paradis dans la méditerranée.

HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Camping 3* au sud de l'île, en bungalow de 6 places (sanitaires extérieurs). Les jeunes profiteront d'une magnifique piscine ainsi que de terrains de sport (basket, tennis), d'une discothèque avec scène extérieure et cinéma en plein air.
- ✓ Les repas seront pris au restaurant terrasse du camping en pension complète avec pique-nique pour les excursions.
- ✓ En bus grand tourisme jusqu'à Toulon, puis bateau en fauteuil jusqu'à Mahon (Minorque). Déplacements sur place en bus privé.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Jour 1** : départ de Berre l'Étang vers Toulon puis transfert en bateau de nuit vers Minorque, arrivée le lendemain matin.
- ✓ **Jours 2 à 8** : 2 journées d'excursion vers des petits coins de paradis avec criques et eaux turquoises : Cala Galdana, Cala Mitjana.
- ✓ 1 journée au Parc aquatique.
- ✓ Détente balnéaire et snorkeling (masque/tuba).
- ✓ 1/2 journée balade à Monte Toro (point culminant de l'île).
- ✓ Activités nautiques : 1 séance de bouée tractée, 1 excursion en catamaran au coucher du soleil avec ambiance chill et relax et 1 excursion de 3 heures en kayak dans la magique crique de Cales Coves (visite de différentes grottes).
- ✓ 1 journée d'excursion touristique avec visite de la Ciutadella.
- ✓ Animations : baignades à la piscine, réveil musculaire, aquagym, tournois sportifs, veillées, soirée dance...
- ✓ **Jour 9** : transfert de jour en bateau vers Toulon, récupération par le bus à l'arrivée du bateau et retour sur berre en milieu de soirée. Journée d'excursion touristique avec visite de la Ciutadella.

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- Autorisation parentale pour le baptême de plongée obligatoire.
- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur établit les règles élémentaires et indispensables pour permettre le meilleur déroulement possible des séjours d'été organisés par le Pôle Familles du Service Action Sociale de la commune de Berre l'Étang afin que chacun et chacune puissent profiter pleinement de cette période de vacances.

Article 1 – Bénéficiaires

Les séjours d'été sont ouverts aux enfants et adolescents de 8 à 15 ans dont les parents ou l'un des 2 parents sont résidents sur la commune. Les enfants devront avoir l'âge requis dans l'année civile.

Article 2 – Conditions d'inscription

Les parents devront avoir préalablement renseigné le dossier unique « enfance-jeunesse-famille » avec toutes les pièces justificatives afférentes. Ils devront également avoir complété le formulaire dédié à l'inscription aux séjours vacances d'été et avoir signé la Charte séjours. Ces documents devront ensuite être déposés par les familles soit au guichet unique - espace famille soit sur le portail famille du site internet de la ville.

Un enfant ou un adolescent ne peut s'inscrire que pour un unique séjour sur la période été. Un tirage au sort sera effectué par les agents du pôle familles du service de l'Action Sociale en présence des parents concernés lorsque la capacité maximum d'hébergement sur un séjour sera dépassée. Les jeunes ayant déjà bénéficié du séjour l'année précédente ne seront pas soumis au tirage au sort et seront automatiquement orientés sur leur second choix de destination.

Article 3 - Dossier d'inscription

Avant toute demande d'inscription, le dossier unique « enfance-jeunesse-famille » doit être dûment complété et déposé dans les lieux et site internet dédiés. L'inscription à un séjour devient définitive lorsque le dossier d'inscription est complet : formulaire spécifique à l'inscription aux séjours vacances + photo + Charte séjours vacances signée, photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant à jour, carte européenne d'assurance maladie pour les séjours en Europe et l'originale de l'autorisation de sortie du territoire uniquement pour les séjours à l'étranger. De plus, le règlement du séjour doit être soldé dans sa totalité.

Tout renseignement incomplet ou erroné dégage automatiquement la responsabilité des organisateurs et peut dans certains cas entraîner le retour de l'enfant ou de l'adolescent. Les familles sont donc responsables des documents nécessaires pour chaque séjour.

Pour les séjours dans la Communauté Européenne, il est impératif de se procurer, auprès de la caisse d'assurance maladie, la carte européenne d'assurance maladie pour la prise en charge des frais médicaux. Sans la possession de celle-ci, les parents seront dans l'obligation de produire une attestation dans laquelle ils s'engagent à payer la totalité des frais de maladie et d'hospitalisation qui pourraient intervenir pendant le séjour. Les frais médicaux doivent être remboursés par les familles au directeur du séjour.

Si l'enfant est en cours de traitement, les médicaments devront être remis au responsable du séjour. Les prestataires déclinent toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir avant le début du séjour sur la fiche sanitaire de tous problèmes médicaux ou autres affectant l'enfant ou l'adolescent. À charge pour la famille d'assumer les frais de déplacement de l'enfant et de l'accompagnateur.

Article 4 – Participation et modalités de paiement

La participation réclamée à chaque famille est fixée par le Conseil Municipal de la ville de Berre l'Étang.

• Le règlement peut s'effectuer en deux versements par tout mode de paiement par le biais du portail famille (www.berreletang.fr) et auprès de l'espace famille du guichet unique.

→ un acompte, d'un minimum de 60 euros, sera versé par la famille lors de la période du paiement du 1er acompte (dates précisées dans la procédure d'inscription des séjours vacances).

→ Concernant le solde des séjours, les dates et lieux seront communiquées ultérieurement par courrier.

• Par ailleurs toutes les aides d'organismes extérieurs (C.A.F...) peuvent être déduites de la participation des familles au moment du solde du séjour.

• Pour les séjours à l'étranger les bons C.A.F ne sont pas acceptés.

Article 5 - Prise en charge des enfants et responsabilité

La prise en charge des enfants et adolescents s'effectue au point de rendez-vous convenu, le jour du départ et de l'heure fixée pour le rassemblement du groupe. La prise en charge des enfants et adolescents au retour du séjour cesse dès réception par la personne majeure responsable. En conséquence, la responsabilité de la ville ainsi que celle du prestataire de services ne sauraient être mises en cause pour tout accident ou incident qui pourrait survenir soit le jour du départ entre le domicile et le point de rassemblement, soit le jour du retour entre le point de dispersion du groupe et le domicile.

Par ailleurs, les sommes d'argent en possession des enfants peuvent être confiées à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à disposition de leur titulaire.

D'une manière générale, la ville et son prestataire de services sont couverts par un contrat d'assurance pour tout ce qui relève de leur responsabilité civile, individuelle accident et le rapatriement sanitaire.

Par contre, le prestataire ne peut être tenu pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels (sauf faute avérée de l'encadrement).

Certains actes commis par les enfants ou les adolescents ne sont pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols dont pourraient être responsables les enfants ou les adolescents, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant ou de l'adolescent, les frais engagés pour cause de maladie.

La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle du prestataire. En cas de vols dont pourraient être victimes les enfants, la responsabilité du prestataire est limitée au contrat souscrit à leur société d'assurance.

Par conséquent, la famille est dans l'obligation de souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une assurance destinée à garantir leur propre responsabilité civile.

Article 6 – Comportement

La vie en groupe implique un comportement responsable et un minimum de respect envers les autres enfants, adolescents et adultes.

Une Charte séjours vacances rappelant les droits et les obligations des enfants, des adolescents, de leurs parents est signée par la famille avant le départ pour les séjours.

Il appartient au Directeur du séjour de fixer les règles de conduite à respecter. En particulier la détention et l'usage des téléphones portables, de jeux vidéo, MP3, sont soumis à l'appréciation du directeur du séjour.

Article 7 - Annulation - Rapatriement - Exclusion – Retrait

Annulation : Toute annulation non motivée dans les 30 jours qui précèdent le départ et pendant le séjour ne donne lieu à aucun remboursement de la part de la collectivité, sauf en cas de force majeure avec justificatif. (Certificat d'hospitalisation, d'immobilisation, certificat médical mentionnant l'interdiction de voyager, avis de décès).

Rapatriement : A la suite d'un accident ou en cas de force majeure, le directeur du séjour sera autorisé à prendre toutes mesures d'urgences qui lui paraîtront nécessaires dans l'intérêt de l'enfant. En cas de rapatriement sanitaire, la participation financière de la famille restera due au prorata des jours de présence de l'enfant.

Exclusion : En cas de manquement grave aux règles élémentaires de conduites à respecter : Agressivité ou violence envers autrui, actes de vandalisme, vol à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure, fugue, usages de toutes substances illicites (alcool, drogue...), désobéissances caractérisées etc....

Les sanctions seront prises à l'encontre des auteurs. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate suivant la gravité des faits. En cas d'exclusion pour motif disciplinaire grave, le rapatriement s'effectuera à la charge des familles qui ne pourront par ailleurs prétendre à aucun remboursement. La collectivité se réserve le droit dans les cas les plus graves, de refuser d'inscrire des enfants ayant été exclus des séjours antérieurs.

Retrait : En cas de récupération pour convenance personnelle et sans raison majeure par ses parents d'un enfant participant à un séjour vacances, aucun remboursement de la part de la Collectivité ne sera effectué.

Par ailleurs, une sanction financière pourra être appliquée.

Les sanctions seront prises à l'encontre des auteurs. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate suivant la gravité des faits. En cas d'exclusion pour motif disciplinaire grave, le rapatriement s'effectuera à la charge des familles qui ne pourront par ailleurs prétendre à aucun remboursement.